

### Un rappel d'informations sur les haies bocagères

La Commune de Chef-Boutonne s'est engagée dans un travail d'inventaire des haies bocagères de son territoire, visant à les protéger, lors de la mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme), en 2017. Ces haies sont constituées de différentes strates (herbacées, arbustives et arborées) et majoritairement plantées de chênes, châtaigniers, saules, érables, frênes... Elles présentent de nombreux intérêts pour les cultures et l'élevage (effet brise-vent, ombrage, limitation du réchauffement de l'eau, dangereux pour les peuplements salmonicoles) et pour l'environnement (abri pour la faune et la flore, absorption des nitrates, bois de chauffe, limitation de l'écoulement de l'eau).

Depuis ce nouveau PLU, la suppression d'une haie identifiée est soumise à Déclaration Préalable et à replantation (linéaire et caractéristique identique). Le simple entretien de la haie (élagage) peut se faire sans démarche administrative.

Voici un résumé simple :

#### Sont soumis à Déclaration Préalable :

- La suppression totale ou partielle de tout élément identifié sur la carte de la commune ;
- L'abattage des arbres remarquables.

#### Ne sont pas soumis à Déclaration Préalable, pour les éléments non identifiés sur la carte de la commune :

- La suppression ou modification de l'élément.
- La coupe et l'abattage d'arbres.

#### Pour les éléments identifiés sur la carte de la commune :

- L'entretien des éléments ;
- La coupe des arbres, arbustes à partir du moment où la régénération naturelle de ces éléments n'est pas mise en cause et /ou que l'ensouchement est conservé ;
- La coupe et l'abattage d'arbres pour des raisons phytosanitaires liées à la santé et à la vie de l'arbre ou de sécurité (arbres mûrs, déperissant ou dangereux) ;

La carte de la commune concernant le recensement des haies est disponible au service Urbanisme de la mairie ou sur le site de la commune (onglet Les Services / Urbanisme / PLU).

### Accéder à toutes les informations sur les cimetières de la commune

La commune de Chef-Boutonne a adhéré à la démarche du cimetière connecté. On vous explique.

Ce logiciel de gestion est destiné à faciliter les démarches des habitants auprès de ses services. De nombreuses informations sont désormais directement accessibles en ligne.

Rappel des démarches à accomplir en cas de décès, la liste des pompes funèbres et marbreries du secteur, les étapes pour une procédure de reprise, horaires et plan du cimetière...

Mais l'atout principal de cet outil est la géolocalisation de la tombe d'un défunt. A partir d'un nom, vous pouvez trouver l'emplacement de la tombe ou inversement, vous pouvez savoir qui est enterré à un endroit identifié.

La commune alimentera le site en informations au fur et à mesure : décès, renouvellement de concessions.

Ces données sont consultables en ligne sur le site :

- **Les trois cimetières de Chef-Boutonne historique**  
<https://www.webcimetiere.net/79/Chef-Boutonne>

- **Les cimetières de La Bataille, Crézières et Tillou**  
<https://www.webcimetiere.net/79/Chef-Boutonne-communes-déléguées>

Cependant, la municipalité tient à rassurer les personnes qui ne seraient pas forcément à l'aise avec le numérique : WebCimetière est un outil supplémentaire. La mairie reste disponible pour toute information.

### Une aide financière possible pour les travaux extérieurs de votre maison

Une aide financière est possible pour tous ceux qui souhaitent entreprendre des travaux extérieurs et dont le bien immobilier se trouve dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

La commune a passé une convention avec la Fondation du Patrimoine et lui a versé un fonds qui sera attribué aux Chef-Boutonnais, sous forme de subvention. C'est la Fondation du Patrimoine qui étudiera les dossiers et acceptera ou non de verser cette subvention. En cas de besoins d'informations complémentaires, vous devez vous rapprocher du service urbanisme.

En conclusion, avant même d'avoir défini précisément votre projet, il est utile de prendre contact avec **Eve Babin, au service urbanisme** qui pourra vous donner les conseils les plus adaptés.

« Service Urbanisme au 05.49.29.80.04 - [urbanisme@chef-boutonne.fr](mailto:urbanisme@chef-boutonne.fr) »

### Des prêts possibles au CCAS : un plafond réhaussé

Depuis plus de 10 ans, le CCAS propose une aide sous forme de prêts. On a parfois des difficultés à faire face à des dépenses imprévues (réparation de la voiture, changement de réfrigérateur...).

Pour permettre ces dépenses indispensables dans la vie quotidienne, le CCAS peut maintenant prêter sans intérêt 90% de la dépense, dans la limite de 400 €. En effet, le plafond vient d'être réhaussé à ce montant (au lieu de 300 €).

Cette somme est remboursée, sur une durée maximale de 24 mois (au lieu de 20 mois).

**Cette aide est réservée aux familles dont le quotient familial (CAF) est inférieur à 550 €.**

Si vous avez un besoin particulier, si vous souhaitez savoir si vous pouvez y prétendre, prenez contact avec **Emmanuelle Baronnet, au CCAS – Tél. : 05.49.29.80.04.**

### Covid-19 : Le pass sanitaire est entré en vigueur

Le pass sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier d'une preuve sanitaire qui peut être :

- **Un certificat de vaccination**, à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale.

- **Un test négatif RT-PCR** ou antigénique de moins de 48h.

- **Un certificat de rétablissement de la Covid-19** : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Depuis le mercredi **21 juillet 2021**, le pass sanitaire (pour les personnes de plus de 18 ans) doit être présenté dans un certain nombre de lieux et événements dont la jauge est fixée à **50 personnes et plus**.

Sont notamment concernés les salles de spectacles, de réunions, de conférences, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les cinémas, ainsi que les établissements sportifs couverts. Parmi eux, les piscines (qu'elles soient en intérieur ou en extérieur).

Cette jauge s'applique également aux événements culturels (concerts, festivals, spectacles), sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public donnant lieu à un contrôle de l'accès de personnes.

A compter du 1er août, le pass sanitaire sera aussi obligatoire pour les restaurants et cafés.

### Une information sur la médaille de la famille

La médaille de la famille est **une distinction honorifique** décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants (au moins 4), afin de rendre hommage à leur mérite et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé **au moins quatre enfants français** et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constant pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

**L'UDAF des Deux-Sèvres** est en charge de l'instruction des dossiers Médaille de la Famille. Pour ce faire, une commission examine les dossiers afin de se prononcer sur la distinction sollicitée en s'appuyant sur l'avis motivé des représentants UDAF dans les CCAS et sur celui du maire de la commune de résidence de la personne concernée. En 2020, 9 médailles de la famille ont été attribuées dans le département des Deux-Sèvres (6 mères et 3 pères de famille).

**L'UDAF des Deux-Sèvres** ayant la charge du secrétariat départemental de la Médaille de la Famille, nous vous invitons à télécharger le dossier de candidature sur notre site internet à l'adresse suivante [www.udaf79.fr/actions/medaille-de-la-famille](http://www.udaf79.fr/actions/medaille-de-la-famille), ou sur demande par e-mail : [institution@udaf79.asso.fr](mailto:institution@udaf79.asso.fr)

Le dossier dûment complété est à **déposer en mairie** afin de bénéficier de l'avis motivé du maire.

### Le saviez-vous ? Ces jardins nourriciers et merveilleux

Clos ou ouvert selon les époques et les civilisations, le jardin est un terrain où l'on cultive des légumes, des fruits, des fleurs, des arbres et des fruitiers. Il est agrémenté dans un souci esthétique d'ornements divers et peut être aménagé de parterres, de bosquets, de plans d'eau et de tonnelles qui permettent la promenade, le repos et la rêverie.

#### Souvenons-nous des jardins mythiques :

Le jardin d'Eden ou jardin des délices d'Adam et Eve, près des sources des fleuves Tigre et Euphrate.

L'Arcadie : une vie pastorale dans le sud de la Grèce antique dans un esprit d'harmonie visuelle, olfactive et d'échanges spirituels.

Les jardins suspendus de Babylone étaient constitués de moult terrasses formant étages, soutenues par des piliers, ces terrains clos de forme carrée de 120 m de côté, alliaient la géométrie des courbes et la verticalité.

Le jardin au Moyen-Age est entretenu par les moines ; il a une fonction nourricière (potager et verger) et une fonction médicinale (jardin des simples : sauge, persil, cerfeuil et fenouil).

#### Regardons ce qui se passe à Chef-Boutonne ? Quels jardins voyons-nous ?

Au rythme de nos promenades, par-delà des venelles ou au long de nos rues, nos avenues nous découvrons d'ingénieux jardins parfois structurés au cordeau, toujours bien fleuris de couleurs gaies et des potagers bien agencés et entretenus avec soin, pour autant de promesses gourmandes.

#### Pourquoi et comment ?

Parce qu'un élément essentiel favorise le travail de nos jardiniers créatifs, l'eau, source de vie, n'est jamais bien loin et porte le joli nom de la Boutonne ....

# Couleurs à la une

## Un petit rappel sur notre concours « Photos et Vidéos »



Dans notre précédente édition et lors de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2021, nous vous informions de la décision des élus de poursuivre le concours « Photos et Vidéos », dont le thème retenu cette année est « **Ma commune est vivante – mes coups de cœur** ». La date limite de l'envoi ou du dépôt des réalisations de chacun, est fixée au **vendredi 29 octobre 2021 (16h)**.

Peut-être notre concours « Ma commune est vivante - mes coups de cœur », vous donnera t'il envie de faire connaître vos talents de photographes amateurs et de vidéastes. Adressez-nous vos 3 photos ou bien votre vidéo (2 minutes au maximum). Dans ce cas, alors tous à vos appareils photos et à vos montages vidéo. Faites-nous revivre les meilleurs moments qui vous ont marqué dans notre commune.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie, où le règlement est toujours consultable et également sur le site de la mairie : [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr)

### Profitez des animations

Les animations ne pourraient-elles pas faire partie de vos coups de cœur ? Nous vous rappelons qu'au cours du mois de juin, les élus ont distribué dans vos boîtes aux lettres, le guide estival vous informant des différentes animations dans notre commune, pour cet été. Nous sommes persuadés que certains des programmes choisis comme des dates, ont suscité toute votre attention. Les noter sur vos agendas, pour ne pas les oublier, vous permettra de retrouver le plaisir d'y assister. Si vous n'avez pas pris le temps de le lire, rien n'est perdu, alors n'hésitez pas à le feuilleter de nouveau et réserver dans vos plannings, les idées retenues.

### Le Château de Javarzay restera fermé cette année

Comme vous avez pu vous en rendre compte, le Château de Javarzay n'a pas ouvert ses portes depuis de nombreux mois. La période estivale ne permettra donc pas de le visiter.

En effet, le programme de conception et d'installation de la nouvelle muséographie, dont vous avez été informés, a connu un retard. Mais heureusement, les travaux d'intérieur sont en cours d'achèvement, toutes les entreprises ayant pu reprendre leurs chantiers. Les éléments de la nouvelle muséographie sont en cours de fabrication et devraient être placés au Château à la rentrée.

Ce Château entièrement rénové, va devenir l'un des fleurons touristiques de notre commune. Vous en serez témoins, car des visites du site seront organisées dans les mois prochains, afin de mesurer le travail accompli, les innovations apportées pour que tous les publics trouvent un agrément à s'y rendre. Il vous réservera de belles surprises et un intérêt nouveau pour son contenu. L'époque actuelle permet de sublimer le passé et d'en faire connaître la créativité et les originalités.

Trois thèmes ont subsisté, le château lui-même qui est un monument, les coiffes et bonnets, enfin la vie et l'œuvre de Jean-François Cail.

L'achèvement de l'ensemble des travaux devrait permettre une inauguration au premier trimestre 2022.

Soyons patients, le meilleur est à venir et nous y travaillons avec enthousiasme, sérieux et application.

### Villes et Villages Fleuris : le jury est passé

Ce label, décerné aux communes de France volontaires, nécessite le passage d'un jury professionnel tous les 3 ans. Jusqu'à maintenant, seules les communes historiques de Crézières et de Chef-Boutonne disposaient respectivement d'1 et de 2 fleurs.



Pour la première fois donc, la labellisation se fera au niveau du périmètre de notre nouvelle commune.

La visite du jury a donc eu lieu le 24 juin. Une présentation en salle des enjeux, des objectifs et une visite de notre commune ont permis à ce jury de mieux connaître notre commune.

Nous sommes dans l'attente des résultats, que nous ne manquerons pas de vous communiquer ultérieurement.



Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de septembre 2021. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal : [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr)

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

« L'été s'impose et contraint toute âme au bonheur ». André Gide

### Une nouveauté dans nos services

Parmi ses derniers recrutements, la commune a fait le choix de s'orienter vers l'apprentissage, dans 2 métiers différents.

Tout d'abord, Hugo Mullon a rejoint, depuis le mois de mai, l'équipe technique, dans le service « gestion des espaces publics » sous le tutorat de Roddy Fortin, chef d'équipe. Cet apprentissage, par alternance, apportera au service une nouvelle vision et renforcera la technicité de l'équipe.

Par ailleurs, Coline Jorand nous rejoindra en septembre, également avec un contrat d'apprentissage, dans le service « promotion de la commune » avec Pascaline Ricard. Recrutée pour un BTS tourisme, elle va participer à la réouverture du château, en mars 2022 et aux travaux préparatoires importants, notamment de communication.

Un 3ème jeune a rejoint la commune le 1er juillet sous le nouveau statut de « Volontaire en Administration Territoriale ». Ce dispositif vise à permettre à des jeunes diplômés (bac +2 à bac +5) de bénéficier d'une première expérience d'un an, en qualité de chef de projet. Mathis Commère aura donc la mission de mener les projets en cours, aux côtés des élus. Il aura notamment celle de projeter la commune dans le dispositif « petite ville de demain » dont elle fait partie maintenant, comme 1000 communes en France.

Cette nouvelle orientation permettra à des jeunes de s'insérer dans le milieu professionnel, dans une équipe, aux multiples projets. Elle n'est possible aussi que parce que les agents tuteurs ont la capacité d'encadrer et guider ces apprenants.

Au 1er septembre, la commune comptera donc 28 agents, en intégrant ces 2 nouvelles recrues.

### C'est simple ! Un appel téléphonique suffit

Si vous êtes isolé(e) cet été en période de canicule, nous pensons à vous et sommes à vos côtés, solidaires et attentifs.

N'oubliez pas qu'un registre est ouvert à la Mairie, qui vous permet de vous faire recenser si vous en faites la demande, parce que vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans et /ou handicapée et que vous êtes isolé(e).

Ce registre nominatif permettra en cas de canicule et de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgences nationales (plan canicule), de prendre contact avec vous périodiquement, afin de vous apporter conseils et assistance dont vous pourriez avoir besoin.

Ce registre conserve un caractère confidentiel. Il ne pourra être communiqué qu'à Monsieur le Préfet, s'il le demande. Si vous souhaitez être inscrit(e) sur ce registre, appelez vous-même ou faites appeler par une tierce personne que vous connaissez, la Mairie au : 05 49 29 80 04. Vous recevrez à votre adresse et sous 8 jours, un accusé de réception validant votre demande. Rappel : ce dispositif existe aussi en cas de grands froids.

Souvenez-vous donc de ces éléments lorsque la situation le justifie et que vous pouvez en avoir besoin.

### Reprise prochainement du Mobilibus

Après une longue interruption du service Mobilibus, nous sommes impatients de vous retrouver à partir de Septembre 2021.



La navette va desservir plusieurs communes à savoir la Bataille, Loubigné, la Pérouze, Loubillé, Villemain Narca, Potonnier, Ardilleux, Hanc Villemanan, le Breuil-Coiffaud. Vous pourrez profiter du marché de Chef-Boutonne pendant 1h30. Le ticket coûte 1€ par trajet. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

### Des horaires modifiés pendant la période estivale

Durant l'été, les horaires des mairies sont modifiés.

Le tableau ci-dessous montre les horaires d'ouverture de la mairie de Chef-Boutonne, du 12 juillet au 29 août 2021 inclus :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h

Les mairies de Crézières et La Bataille, seront fermées du 26 juillet au 15 août 2021.

La mairie de Tillou est ouverte uniquement les mardis et jeudis, de 13h30 à 17h, depuis le 5 juillet et jusqu'au 5 août 2021 inclus et sera fermée du 9 au 29 août inclus.

Nous restons joignables par e-mail à [mairie@chef-boutonne.fr](mailto:mairie@chef-boutonne.fr)

### On nous promet un été caniculaire, alors allons prendre un bain de fraîcheur à la piscine

Depuis le 8 juillet et jusqu'au mardi 31 août 2021, la piscine de Chef-Boutonne est ouverte des mardis aux samedis de 15h à 19h et le dimanche matin de 10h30 à 12h.

Différentes séances privées vous sont par ailleurs proposées :

- Cours d'aquabike sur réservation obligatoires, avec un maximum de 11 personnes.
- Cours d'aquagym, sans réservation.
- Ces deux activités se font en musique et pour tout public.
- Cours de natation, collectif (3 enfants maximum) ou individuel.

Les consignes sanitaires mises en place sont consultables sur le site [www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr) - onglet « un réseau de 6 piscines »

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Monsieur Paul METAYER, maître-nageur sauveteur au 07.89.86.50.03 ou par e-mail : [paulmetayermns@gmail.com](mailto:paulmetayermns@gmail.com).